

Communiqué de l'intersyndical
CGTR, FO, FSU, SAIPER, SOLIDAIRES et UNEF

Le Conseil d'Etat vient de juger très durement le projet de réforme des retraites : flou, « lacunaire », mal ficelé, juridiquement fragile, ... Quant aux dérogations et autres promesses faites à certaines professions pour les démobiliser (policiers, personnels navigants, enseignants,...), elles sont tout simplement illégales !

Cet avis du Conseil d'Etat conforte la détermination des organisations syndicales à poursuivre et amplifier la mobilisation :

- **Mercredi 29 janvier** : temps fort, rendez-vous au Monument aux Morts (Saint-Denis) dès 18h pour une retraite aux flambeaux jusqu'à la Préfecture
- **A partir de mercredi 29 janvier** : appel à multiplier les actions dans tous les secteurs d'activité, dans toute l'île et à mobiliser massivement jusqu'au retrait du projet de réforme.

Saint Denis le 27 janvier 2020